Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE2002322C**	**CIRCULAIRE** **DGER/SDRICI/2020-68** **30/01/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDRICI/2014-237 du 28/03/2014 : Elaboration d'un programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agroécologique et de mobilisation à cet effet des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.
DGER/SDRICI/2015-138 du 18/02/2015 : Mobilisation pour la transition agro-écologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques de l'enseignement agricole.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Objet : Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés Etablissements d'enseignement technique agricole Fédérations de l'enseignement agricole privé

Résumé :
Le plan « Enseigner à produire autrement » 2014-2018 (EPA) a été lancé pour promouvoir l'agro-écologie dans l'enseignement agricole. Les avancées obtenues ont été très encourageantes. Le nouveau plan "Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie", vise à amplifier la dynamique, autour de 4 axes :
- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie,
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions,
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation,
- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.
L'ensemble des établissements d'enseignement agricole, techniques et supérieurs, sont concernés, publics ou privés. La présente circulaire définit les actions attendues ainsi que des indicateurs permettant de suivre et valoriser la mise en œuvre de ce plan au niveau national.

Les principes de l'agroécologie constituent depuis 2014 des principes fédérateurs pour les politiques publiques concernant l'agriculture et l'alimentation, consacrés par la loi.

Le plan « Enseigner à produire autrement » 2014-2018 a été une composante essentielle du projet agro-écologique pour la France, en organisant sa promotion dans l'enseignement agricole. Ce premier plan a conduit à une mobilisation forte des établissements d'enseignement technique agricole, des DRAAF/DAAF, des référents EPA, du dispositif national d'appui et de la DGER, rassemblés autour d'un objectif commun. En particulier, les établissements ont saisi l'opportunité de remettre leur exploitation agricole ou atelier technologique au centre de leur projet et d'activer le continuum de leurs missions d'expérimentation, innovation, formation et d'animation des territoires. Plusieurs référentiels de formation ont été rénovés et de multiples innovations pédagogiques ont été suscitées.

Les séquences de partage d'expérience et bilan de ce premier plan ont témoigné des évolutions profondes qui ont été ainsi impulsées, tout en montrant qu'il reste encore beaucoup à faire pour consolider et amplifier cette dynamique.

Je souhaite donc accélérer et amplifier ce mouvement, à travers un nouveau plan d'action "enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie", qui a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé, aux niveaux national, régional et local.

Sa visée générale est de mettre en résonnance l'accompagnement des transitions et du projet agro-écologique de la France, avec les missions de l'enseignement agricole.

Pour relever les défis du XXI^{ème} siècle, il est indispensable de conduire une transformation profonde des systèmes de production agricole au niveau des exploitations, des processus de transformation et des modes de distribution et de consommation, des systèmes alimentaires et des systèmes d'interactions entre les acteurs. Ces transitions nécessitent une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques.

Cette évolution est centrale pour l'enseignement agricole et lui permet, en se saisissant pleinement des défis liés aux transitions et à l'agro-écologie, de renforcer et valoriser ses spécificités pour être plus attractif pour les jeunes : lien entre l'homme et le vivant, aller-retour entre approche systémique et observation fine, gestion des incertitudes, engagement individuel et collectif, insertion dans les territoires, ...

Dans cette perspective, ce plan a été construit suivant 4 axes structurants :

AXE 1 - Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
AXE 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions
AXE 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation
AXE 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

En impliquant de nombreux acteurs de la communauté éducative, la DGER, a identifié un ensemble d'actions qui constituent notre engagement collectif en soutien des transitions alimentaires, agro-écologiques et plus largement de toutes les transitions indispensables pour inventer un nouveau

modèle écologique.

Pour permettre un pilotage du plan et une valorisation des progrès, un suivi d'indicateurs sera mis en place. Je tiens également à la définition d'objectifs quantifiés qui sont essentiels pour rendre la dynamique visible, tant vis-à-vis des communautés éducatives que vis-à-vis des agriculteurs et de la société. J'appelle en particulier votre attention sur plusieurs objectifs emblématiques des transitions que nous devons conduire.

Je demande ainsi à chaque établissement de définir au plus vite un plan de sortie du glyphosate avant la fin de l'année, de mobiliser son dispositif de restauration collective pour atteindre des objectifs de la loi EGALIM, de s'inscrire dans une trajectoire de développement ambitieux de l'agriculture biologique, de réaliser un projet de transformation de l'établissement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre de ce plan et l'atteinte des objectifs supposent un engagement fort à tous les niveaux. J'attends que chaque directeur d'établissement se saisisse de cette feuille de route et mobilise l'ensemble de la communauté éducative qu'il est chargé d'animer. Le pilotage et la coordination de ce plan seront assurés au niveau régional par les DRAAF et au niveau national par la DGER. Les DRAAF veilleront également au dialogue avec les Régions dans le cadre de leur responsabilités respectives vis-à-vis des établissements.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de l'ensemble de vos collaborateurs, pour faire en sorte que les établissements d'enseignement agricole soient des fers de lance de l'agro-écologie.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Didier Guillaume

Didier GUILLAUME

A/ Axes structurants et actions pour la mobilisation de l'enseignement agricole en faveur de l'agro-écologie et des transitions

AXE 1 - Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie

L'agro-écologie repose sur une modification majeure des cadres de pensées, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques. Repositionner les apprenants et les apprentissages au cœur du système est la clé de voûte de la démarche « d'Enseigner à Produire Autrement ». Les apprenants sont incités à devenir acteurs, voire auteurs de leur apprentissage. Ils sont ainsi en mesure de devenir des ambassadeurs de la démarche agro-écologique. Ils peuvent contribuer à faire connaître largement les dynamiques lancées dans les établissements et les partager, en s'appuyant notamment sur les nouveaux usages du numérique.

Action 1.1. Préparer les jeunes à débattre

Le concept des transitions liées à l'agro-écologie implique des évolutions dans l'apprentissage des savoirs être et des compétences sociales chez les apprenants nécessitant un changement de méthodes et de posture professionnelle des équipes des établissements.

Préparer les jeunes à pratiquer l'éloquence dans et hors la classe répond à ces évolutions. Les réformes récentes (réforme du collège, « grand oral » du baccalauréat 2021) qui invitent les enseignants à promouvoir un travail approfondi des techniques oratoires doivent être mises à profit pour y parvenir Il s'agit aussi d'établir des liens entre ce travail réalisé dans la classe et des projets conduits en dehors de la classe (plaidoiries citoyennes par exemple).

De même, aider les apprenants à **appréhender la controverse dans et hors la classe,** s'inscrivant dans le prolongement des dynamiques lancées dans le cadre du plan EPA1 participe aussi à ces apprentissages Ils s'appuieront sur des situations propices à l'exercice de la controverse par les jeunes, autour de sujets socialement vifs en lien avec l'agro-écologie (Exemple « grand oral » du baccalauréat technologique série STAV).

L'utilisation pertinente et avertie des outils numériques, notamment des réseaux sociaux, à des fins de communication et débat constitue un usage « professionnel » également à renforcer chez les apprenants, pour développer leurs capacités créatives, sociales et argumentatives dans ce contexte, tout en communiquant sur leur engagement dans les transitions. La mise en valeur de cet engagement est aussi un atout pour la reconnaissance de leur formation et l'attractivité de l'enseignement agricole.

Acteurs	Les établissements avec les outils mis à disposition par DGER/SDPOFE et le réseau EDD ; DNA ; DRAAF/SRFD
Réalisations	Séquences pédagogiques, objets numériques

Action 1.2. Soutenir la dynamique du réseau des éco-responsables

Les dynamiques impulsées par les apprenants éco-responsables permettent d'engager l'ensemble des jeunes – toutes filières de formation confondues – dans des démarches concrètes de transformation de pratiques au sein de leur établissement (énergie, pratiques agronomiques, alimentation, solidarité…). Ces démarches constituent des terrains d'apprentissage et de réflexion, ainsi que des forces stimulantes pour l'ensemble de la communauté éducative. **Chaque établissement veillera à organiser la désignation d'un groupe d'éco-responsables en son sein et encouragera leurs actions.**

Les éco-responsables seront invités à proposer et à mettre en œuvre avec l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques, des évolutions au sein de l'établissement permettant de réduire significativement son empreinte environnementale.

A titre illustratif, le réseau national des éco responsables a mis en place en 2019 **un concours « Tous éco-responsables, on parie ?! »** qui vise à soutenir et reconnaître les dynamiques d'engagement des lycéens, étudiants et apprentis au sein des établissements en faveur du développement durable.

Acteurs	Les établissements avec les outils mis à disposition par DGER/SDPOFE et le réseau EDD ; DNA ; DRAAF/SRFD
Réalisations	Densification du réseau des éco-responsables, candidatures au concours « Tous éco-responsables, on parie ?! »
Objectif	En 2022, 100% des établissements seront engagés dans une démarche écoresponsable incluant la désignation d'un groupe d'apprenants éco-responsables.

Action 1.3. Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets

La mise en projets des jeunes doit se poursuivre et se « professionnaliser », en saisissant les opportunités offertes dans les référentiels et **en s'appuyant sur les dynamiques de projets développés dans les exploitations agricoles et les ateliers technologiques** (Cf. l'axe 3 : (re)conception de systèmes, sciences participatives, concours comme le trophée de l'agro-écologie, etc).

Leur implication dans des projets de science participative impulsés par les établissements eux-mêmes ou par des organismes partenaires sera également favorisée.

Acteurs	DGER / SDEDC et SDPOFE avec le réseau EDD ; DRAAF/SRFD et DRFC ; établissements et référents EPA ; DNA.
Réalisations	Groupes d'apprenants impliqués dans des projets portés par les établissements et/ou dans des projets de science participative.

Action 1.4. Reconnaître et valoriser toutes les compétences des apprenants liées aux transitions

La DGER déploie un **dispositif de reconnaissance et valorisation des actions volontaires menées par les apprenants en matière de transition agro-écologique.** Ce dispositif s'appuie sur la mise en œuvre de badges numériques ouverts (Open badges), attestant d'un engagement, d'une assiduité, de fonctions, de rôles, de contributions et de réalisations. Il est un outil de motivation et de reconnaissance incitant l'engagement des apprenants (éco-responsables, référent et ambassadeur EPA, sentinelle) à différents niveaux (j'agis, je pilote, je transmets, j'accompagne) et dans différents domaines (eau, biodiversité, alimentation etc.).

Par ailleurs la DGER et les DRAAF/SRFD promeuvent auprès de la communauté éducative et des apprenants en filières professionnelle et technologique agricoles, la possibilité de présenter **l'unité facultative « engagement citoyen » au niveau du CAP agricole et des baccalauréats professionnels et du baccalauréat technologique série STAV.**

Les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager promeuvent auprès de leurs étudiants la possibilité de s'impliquer dans des dynamiques de transitions en bénéficiant des dispositions du décret 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

Acteurs	DGER/POFE, DRAAF/SRFD et DRTIC
Réalisations	Badges numériques, en conformité avec le document du MAA « Tous badgés, tous reconnus ». Apprenants présentant l'unité facultative « engagement citoyen ». Etudiants bénéficiant des dispositions du décret 2017-962 pour un engagement associatif lié aux transitions.

AXE 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions.

« Enseigner à Produire Autrement » 1 a montré que l'agro-écologie nécessite de revoir et parfois déconstruire les pratiques et les postures des équipes éducatives et pédagogiques. Complexe par nature, l'agro-écologie nécessite encore un travail d'appropriation par les équipes. L'accompagnement et la formation doivent se poursuivre.

Il s'agit aussi de poursuivre la rénovation des référentiels pour y intégrer l'agro-écologie et le bien-être animal, et plus largement de prendre en compte, dans les projets et pratiques de l'enseignement agricole, les grands défis du 21ème siècle qui nécessitent une transition majeure des systèmes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation.

Action 2.1. Intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie dans les projets d'établissements

La prise en compte des défis liés aux transitions et à l'agro-écologie pour l'ensemble des missions de l'enseignement agricole suppose une **approche systémique à l'échelle de chaque établissement**, pour intégrer ces préoccupations dans les différentes dimensions du projet d'établissement : pédagogie, expérimentation, investissement, aménagement, équipement et fonctionnement. Elle suppose également un soutien et une reconnaissance au niveau de la gouvernance des établissements.

La DGER demandera à chaque établissement de l'enseignement supérieur public de faire le point d'ici mi-2021 sur sa vision et son appropriation des enjeux liés aux transitions et à l'agro-écologie, ainsi que la déclinaison des axes du plan EPA2.

Chaque établissement de l'enseignement agricole technique public définira un **plan d'action local EPA2** en prenant en compte les axes structurants du plan national EPA2. Il y précisera notamment les actions prévues en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de valorisation de la biodiversité. Il présentera ce plan d'action local EPA2 devant son Conseil d'administration d'ici mi-2021, puis lui communiquera un point d'avancement annuel. Lors de la révision du **projet d'établissement**, il veillera à y intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie.

Les établissements de l'enseignement agricole privé sont invités à mettre en œuvre la même démarche.

Acteurs	Etablissements de l'enseignement agricole supérieur ; établissements de l'enseignement agricole technique ; DGER/ SDES et SDEDC (BEMOP) ; DRAAF/ SRFD ; DNA
Réalisations	Plan Local EPA des établissements de l'enseignement technique public (PLEPA)

Action 2.2. Poursuivre la rénovation des référentiels

Pour les diplômes de niveau baccalauréat professionnel et technologique, il s'agit de **poursuivre la rénovation des référentiels des diplômes et des certifications professionnelles des filières autres que la production**, à savoir celles du commerce, de la transformation, de l'aménagement et des services, en intégrant la démarche agro-écologique et les transitions.

Pour les diplômes de l'enseignement supérieur, il s'agit de **rénover plusieurs référentiels de BTSA**, en particulier : viticulture-œnologie, agronomie / production végétale, production horticole, productions animales, gestion forestière.

Acteurs	DGER/POFE et SDES/IEA ; DNA
Réalisations	Liste des référentiels rénovés
Objectif	En 2025, 100% des référentiels auront été rénovés pour intégrer les enjeux des transitions, de l'agro écologie et du bien-être animal.

Action 2.3. Accompagner et former les équipes éducatives et pédagogiques aux référentiels rénovés

Plusieurs référentiels de diplômes ont été rénovés dans le cadre du plan EPA1, pour y introduire l'agro-écologie : Baccalauréats professionnels CGEA, Aménagements paysagers, Conduite de productions horticoles, Bac STAV, BTS ACSE, BPREA…

Les actions de formation concernant ces rénovations se poursuivent sur :

- les contenus des référentiels rénovés, leur impact en matière d'ingénierie et de pilotage pédagogique ;
- les situations sociales et professionnelles susceptibles de développer des capacités en lien avec l'agro-écologie.

Ces actions de formation doivent notamment aider les équipes enseignantes à valoriser les volumes horaires spécifiques (20 à 30 % du volume horaire global d'un diplôme) dédiés à des démarches pluridisciplinaires et à utiliser le potentiel pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements.

Acteurs	DGER/SDPOFE, SDES, SDEDC, IEA ; DRAAF/SRFD et DRFC ; établissements et référents EPA ; DNA
Réalisations	Plans annuels de formation national et régional (PNF et PRF) intégrant les besoins liés aux transitions, à l'agro écologie et au bien-être animal. Participation effective des équipes éducatives et pédagogiques à des actions de formation

Action 2.4. Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogiques accessible à tous les acteurs de l'enseignement agricole-

Un certain nombre d'expérimentations pédagogiques ont été menées, telles que la recherche-action PEPIETA (pratiques pédagogiques en équipe pluridisciplinaire pour enseigner la transition agro-écologique). Celle-ci a permis d'expérimenter et de développer des pédagogies basées sur les situations à ancrage territorial, à potentiel problématique et d'apprentissage forts.

Une **plateforme de ressources pédagogiques pour enseigner à produire autrement sera mise en place** après cette phase d'expérimentation. **Elle sera accessible à l'ensemble des enseignants.**

Acteurs	DGER/SDPOFE, SDEDC, SDES et SDRICI ; DRAAF/SRFD ; DNA ; référents EPA et réseaux thématiques
Réalisation	Plate-forme de ressources pédagogiques

AXE 3 – Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme supports d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation

Les apprenants et équipes éducatives ont besoin d'un terrain pour leurs démarches d'apprentissage, tournées vers les transitions et l'agroécologie. Une part substantielle des temps d'enseignement et de formation est, de fait, dédiée à des travaux pluridisciplinaires qui prennent tout leur sens lorsqu'ils peuvent être mis en œuvre sur des situations concrètes.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements constituent le cœur de ces terrains d'apprentissage, en même temps qu'ils doivent refléter les politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, voire être pionniers dans la reconception nécessaire des systèmes agro-alimentaires dont l'urgence s'intensifie face au changement climatique.

Dans le cadre EPA2, la réduction significative du recours aux intrants de synthèse et aux énergies fossiles constitue un objectif prioritaire. Les politiques publiques considérées seront tout particulièrement : Ecophyto 2+ : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (-50% d'ici 2025) et arrêt du glyphosate d'ici fin 2020 (sauf impasse avérée), Ambition Bio 2022, 4/1000, Stratégie nationale bien-être animal, plan Ecoantibio, Stratégie nationale sur les protéines végétales.

Les EA/AT contribueront également aux objectifs de la loi EGALIM concernant la restauration collective.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques veilleront à assurer une implication active des apprenants, qui fonde la pédagogie de leur établissement.

Les exploitations agricoles et installations professionnelles hors établissements d'enseignement sont aussi les lieux d'un apprentissage qui doit bénéficier de l'accompagnement pédagogique des équipes et impliquer les

professionnels innovants du territoire.

Action 3.1. Elaborer et déployer une approche diagnostique harmonisée des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole.

Plusieurs outils de diagnostic « système » sont disponibles et, pour certains, mis en œuvre dans les établissements (IDEA4, HVE, PERFEA ou RSE). Leur déploiement reste hétérogène et ne permet pas à ce stade d'avoir une vue globale des performances des exploitations et ateliers relevant de l'enseignement agricole.

Il s'agit de **définir un socle commun pour l'analyse des performances des exploitations agricoles et ateliers technologiques**, qui soit une approche diagnostique pour cerner leurs forces et faiblesses, ainsi qu'un tableau de bord facilitant le pilotage et le suivi des actions à l'échelle locale, régionale et nationale.

En complément, une méthode sera proposée pour conduire une **analyse approfondie** de la situation d'une exploitation ou d'un atelier, en s'appuyant sur un collectif incluant les apprenants et équipes éducatives, en faisant de cette démarche un exercice pédagogique, et en alimentant le projet d'établissement. Les champs d'investigation potentielle de ces projets couvrent des domaines aussi variés que : la production agricole avec de la reconception du système d'exploitation, l'aménagement du paysage, la transformation par exemple fermière, la commercialisation, les services tels que le tri et le recyclage.

Les SRFD collecteront et synthétiseront les analyses faites par les établissements pour éclairer la stratégie et l'animation au niveau régional et permettre un pilotage national.

Acteurs	Animateurs Reso'Them; établissements (notamment DEA et DAT) ; DNA ; DRAAF/SRFD avec les Chargés de Mission (CM) ADT-ADEI (pilote) ; référents EPA ; tiers-temps ou chef de projet
Réalisations	Diagnostics des exploitations et ateliers, bilans régionaux et nationaux de ces diagnostics
Objectif	Mi-2021, 100% des exploitations et ateliers ont conduit ou mis à jour un diagnostic

Action 3.2. Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs avancées

L'avancement dans les transitions prend des formes diverses et présente différents niveaux de maturité selon les établissements. Certains établissements sont très avancés, ont déjà pris des initiatives précoces ou originales, voire sont impliqués dans des partenariats avec des équipes de recherche ou des acteurs du développement agricole. D'autres établissements le sont moins.

Chaque établissement a un contexte pédoclimatique, économique et humain particulier et s'appuie sur une gouvernance propre. Il est cependant nécessaire que l'ensemble des exploitations agricoles et ateliers technologiques mobilisés au quotidien par les établissements d'enseignement agricole puisse progresser collectivement sur des thématiques prioritaires, définies au niveau national et complétées au niveau régional. Pour susciter les effets d'entraînement, l'implication des enseignants et les échanges de pratiques nécessaires à l'amplification des transitions, les DRAAF/SRFD veilleront à mettre en place une **animation au niveau régional, sur ces thématiques prioritaires**. Ils mobiliseront à cet effet des **référents EPA** en concertation avec les établissements publics et privés, et s'appuieront sur les différentes formes d'accompagnement, de collaboration et réseaux existants.

Pour l'année 2020, 3 thématiques prioritaires sont définies au niveau national : sortie du glyphosate, développement de l'agriculture biologique, produits sous signe de qualité et AB en restauration collective.

La DGER mettra en place un **tableau de bord** permettant de suivre les avancées des établissements et définira des **cibles collectives** au niveau national.

Il est également attendu des initiatives dans chaque région pour explorer de nouvelles approches sur des questions « socialement vives » : bien-être animal, relations avec les riverains, gestion de ressources en eau, …

Acteurs	DRAAF/SRFD (avec les CM ADT-ADEI) et autres services ; DNA et Reso'Them ; établissements ; DGER/SDRICI
Réalisations	Tableau(x) de bord
Objectif	- Fin 2020 : 100% des exploitations ont arrêté l'utilisation du glyphosate. - En 2025, 100% des établissements disposant d'une ou plusieurs exploitations agricoles et ateliers, en appui de leurs formations, ont au moins un de leurs ateliers de production en AB représentant 20% ou plus de la SAU de l'établissement ; 100% de la SAU des exploitations agricoles de l'enseignement agricole est conduite en AB, HVE ou SIQO ; 100% des ateliers technologiques ont une certification AB .

Action 3.3. Participer à des projets d'expérimentation et démonstration multi-sites

De nombreuses exploitations et ateliers des établissements d'enseignement agricole s'impliquent dans des projets d'expérimentation, de démonstration et de vulgarisation, souvent en partenariat avec des organismes de recherche des instituts techniques ou des acteurs du développement agricole. Leur participation à des projets multi-acteurs témoigne de leur capacité à investir la mission d'expérimentation, démonstration et innovation de l'enseignement agricole, tant en production qu'en transformation et en commercialisation.

Ces acquis, ainsi que la capacité d'animation thématique portée par la DGER, permettent de viser la construction de projets multi-sites ambitieux, valorisant la diversité des contextes pédoclimatiques et des systèmes de production.

La DGER impulsera et accompagnera **l'émergence de ces projets, impliquant des exploitations et ateliers de l'enseignement technique et supérieur agricole, en partenariat avec les acteurs de la recherche et du développement agricole**. Cette démarche sera mise en place en priorité sur des thématiques liées au changement climatique, où l'intérêt d'une démarche multi-sites est particulièrement prégnant.

Acteurs	Etablissements de l'enseignement supérieur agricole ; établissements de l'enseignement technique (notamment DEA et DAT) ; DGER/IEA et SDRICI
Réalisation	Liste et carte de projets multi-sites en lien avec le changement climatique (par exemple stockage de carbone dans le sol).

Action 3.4. Repérer et impliquer des exploitations innovantes sur le territoire.

L'apprentissage dans l'enseignement agricole se nourrit d'une diversité de situations professionnelles, qui prépare l'apprenant à faire face à la variabilité des contextes pédoclimatiques, économiques et humains dans lesquels il sera amené à s'insérer, et qui stimule la réflexion en groupe. Il se nourrit également de l'expérience des professionnels qui ont innové et expliquent leur motivation et leur trajectoire, ou encore d'échanges à l'international.

Les établissements, avec l'appui des DRAAF, s'attacheront à identifier des exploitations innovantes sur leur territoire et à les impliquer dans les dynamiques de formation.

Acteurs	Les établissements de l'enseignement agricole ; DRAAF, OPA
Réalisation	Rencontres et stages auprès d'agriculteurs innovants. Echanges de pratiques.

AXE 4 – Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

Au contact du monde professionnel et au sein des territoires, les établissements de l'enseignement agricole sont à l'écoute des besoins, participent activement au repérage et à l'essaimage de pratiques innovantes et s'impliquent dans des dynamiques collectives et multi-acteurs. Les territoires, au-delà de leur rôle support, sont au cœur du système en tant qu'espace de production, d'alimentation et espace de vie et impliquent l'ensemble

des filières (agricole, services, aménagement, ...). **Il s'agit d'imaginer collectivement de nouvelles modalités de travail et de vie avec les territoires pour nourrir une dynamique d'échanges réciproques.** Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une politique publique particulièrement intéressante.
Les actions doivent renforcer et consolider les partenariats et la recherche de nouvelles synergies territoriales entre établissements et acteurs locaux, ainsi que la capitalisation, valorisation et mutualisation des ressources.

Action 4.1. Renforcer et développer les partenariats territoriaux

Les DRAAF élaboreront avec les établissements une stratégie régionale de développement de ces partenariats, à partir d'un **état des lieux régional portant sur les partenariats d'ampleur significative et pertinents par rapport à EPA.**

Ils encourageront une implication de chaque établissement dans une ou plusieurs formes de partenariat avec des acteurs socio-économiques ou des collectivités, par exemple par la participation à des GIEE, les groupes Ecophyto DEPHY, les actions des « Territoires d'innovation – Grande ambition » (TIGA).

Ils veilleront à ce que les établissements s'inscrivent dans les PAT (plans alimentaires territoriaux), qui seraient mis en place sur leur territoire, voire s'impliquent activement dans leur élaboration.

Acteurs	Etablissements, avec référents EPA, tiers-temps et chefs de projets ; DRAAF/SRFD avec les CM ADT-ADEI (pilotes) ; IEA ; Réseaux (dont EDD) ; DNA ; Réso'Them
Réalisations	Nouvelles participations dans des partenariats au niveau local ou régional, état des lieux régional des partenariats significatifs (juin 2020) et point d'évolution annuel des partenariats
Objectif	En 2022, chaque établissement a au moins 2 partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire (GIEE, groupes Ecophyto, Projet Alimentaire Territorial (PAT), Charte de riverains, ...)

Action 4.2. Rendre visible et accessible la Transition Agro-Ecologique mise en œuvre dans les établissements

En lien avec les activités citées en axe 1 et 3, les établissements organisent des évènements ouverts à leurs partenaires ou plus largement à des parties prenantes et au grand public, à l'occasion desquels ils témoignent de leur démarche EPA et proposent un dialogue sur des thématiques liées aux transitions et à l'agro-écologie.

En complément, afin d'améliorer la visibilité du plan EPA et de l'enseignement agricole au niveau national, la DGER concevra un outil interactif de type **carte interactive des établissements** qui, sur requête spécifique des bases de données de l'enseignement agricole (a minima les EPLEFPA), mettra en valeur les points saillants et novateurs.

Acteurs	Etablissements et référents EPA ; DNA ; Réso'Them ; DRAAF/SRFD
Réalisations	½ journées organisées dans les établissements, ouvertes à des partenaires ou des parties prenantes, en lien avec l'agro écologie et les transitions ; carte interactive.

Action 4.3. Incarner les objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration collective

Les établissements d'enseignement agricole ont vocation à illustrer, par l'offre alimentaire au sein de leur dispositif de restauration collective, un engagement exemplaire en faveur des objectifs fixés par la loi EGALIM en ce qui concerne la part de l'approvisionnement en produits AB, SIQO, issus d'exploitations sous certification environnementale de niveau 2 ou 3. Plus largement, ils doivent traduire dans leurs pratiques la nécessaire transition des systèmes alimentaires, pour favoriser une alimentation saine et durable.

De multiples initiatives existent déjà dans différentes régions. Une **enquête nationale sur les 5 mesures de la loi EGALIM dans l'enseignement agricole** sera conduite auprès des établissements pour permettre un état des lieux au niveau national. Cet état des lieux sera mobilisé pour faciliter le partage d'expériences, identifier les besoins d'accompagnement et éclairer le dialogue au niveau régional.

Acteurs	Etablissements et référents EPA ; DGER ; DRAAF/SRFD en concertation avec les Régions
Réalisations	Enquête nationale sur l'application des 5 mesures de la loi EGALIM dans l'enseignement agricole
Objectif	Chaque établissement s'engage d'ici le 1er janvier 2021 pour la mise en œuvre des 5 mesures de la loi EGALIM. La part de produits de qualité et durables (AB, SIQO, certification environnementale de niveau 2 ou 3) atteint 50% au 1er janvier 2022 dont 20% de produits AB.

Action 4.4. Structurer des partenariats thématiques

L'enseignement agricole a une capacité d'écoute et de dialogue avec le monde socioprofessionnel et plus largement les acteurs des secteurs d'emploi, qui se traduit par de nombreuses interfaces ou collaborations à différentes échelles.

Quelques expériences de construction d'un partenariat à large échelle ont été conduites au cours des dernières années, en considérant les synergies entre différentes missions de l'enseignement agricole et celles de partenaires (par exemple Agences de l'eau, Institut technique Astredhor ou FNAB). Elles ont démontré l'intérêt d'un tel effort de structuration pour la diffusion de bonnes pratiques et l'acquisition de compétences pertinentes par les apprenants.

La DGER s'attachera à renouveler et développer ce type de partenariat, notamment avec des instituts techniques agricoles et/ou agro-industriels.

Acteurs	DGER et partenaires
Réalisations	Partenariat sur des thématiques structurantes

B/ Les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions liées au plan EPA2 au regard des enjeux des transitions

Indicateurs	Cibles
Nombre d'établissements ayant présenté leur appropriation et déclinaison du plan EPA2 devant leur Conseil d'administration	
Axe 1 - Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des TAE	
Nombre de badges numériques délivrés à des apprenants investis dans une action	
Nombre d'apprenants ayant choisi l'unité facultative « engagement citoyen »	
Nombre d'établissements engagés dans une démarche écoresponsable	100% en 2022
Nombre de groupes d'apprenants participant à des projets de sciences participatives	
Nombre d'établissements qui participent à au moins 1 appel à projets valorisant les initiatives et l'implication des apprenants, impulsés par la DGER	
Axe 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions	
% de référentiels intégrant les enjeux des transitions, du bien-être animal et de l'agro-écologie	100% en 2025
Nombre d'agents de l'établissement ayant suivi 1 formation / transitions et agro-écologie (à partir rentrée 2019)	
Nombre d'établissements dans lesquels les démarches pédagogiques expérimentales sont déployées	
Nombre de fiches Pollen déposées sur le site Chlorofil	
Axe 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs	
% d'exploitations agricoles et ateliers technologiques ayant mis en œuvre un diagnostic système	100% mi 2021
% d'établissements ayant parmi son (ses) exploitation(s) agricole(s) au moins un atelier de production en AB (représentant au moins 20% de la SAU de l'établissement)	100% en 2025
% de SAU en AB, HVE ou SIQO	100% en 2025
% d'ateliers technologiques ayant une certification AB	100% en 2025
% d'exploitations agricoles n'utilisant pas ou plus de glyphosate	100% fin 2020
Consommation d'eau et d'énergie dans les ateliers technologiques / kg aliment produit	Réduction
Nombre d'exploitations agricoles et ateliers technologiques approvisionnant la cantine de leur établissement	
Nombre de groupes /classes impliqués dans un projet pour les transitions et l'agro-écologie structurant de l'exploitation agricole ou atelier technologique de l'établissement	

Axe 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

Nombre de partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire	En 2022, au moins 2 par établissement
Nombre de partenariats ou projets lauréats d'un appel à projet, impliquant conjointement des acteurs ESR (enseignement supérieur et recherche), des acteurs de l'enseignement technique agricole et des acteurs du développement agricole	
Nombre de 1/2 journées de temps d'échange ou débat sur les transitions et l'agro-écologie ouvertes à des partenaires socio-économiques, parties prenantes ou grand public	
% en valeur de produits de qualité et durables utilisés en restauration collective de l'enseignement agricole (cf loi EGALIM)	Au 01/01/ 2022 : 50%
dont AB	En 2022 : 20%
Etablissements ayant engagé des démarches pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM dans leur service de restauration collective	Au 01/01/2021 : 100%

C/ La gouvernance aux niveaux local, régional et national

Les dialogues de gestion DGER-DRAAF(DAAF), DGER-Etablissements d'enseignement agricole supérieur et DRAAF(DAAF)-Etablissements d'enseignement agricole technique prendront en compte la dimension EPA.

Une évaluation du plan EPA2 à mi et fin de parcours par un comité ad hoc sera impulsée et animée par la DGER.

C.1. Le rôle de la DGER

La DGER met en place :

- ✓ Un **comité de pilotage pour le pilotage national stratégique** du plan EPA2, composé du comité de direction DGER, de représentants d'autres départements ministériels concernés, et de représentants des DRAAF, des établissements de l'enseignement supérieur et technique, public et privé, et de la recherche agronomique. Ce comité suit l'avancement du plan et se prononce sur les inflexions stratégiques ainsi que sur la définition de cibles et/ou indicateurs complémentaires. Il veille à la bonne articulation entre les différents acteurs et niveaux de gouvernance. Il supervise l'organisation des évaluations en mi et fin de parcours. Ce comité de pilotage est présidé par le DGER. Par ailleurs la DGER présente les avancées du plan **au CNEA** et en **CDESA** ;

- ✓ Un **comité technique pour la coordination opérationnelle**, composé des sous-directions DGER impliquées dans chacun des axes, de l'Inspection de l'enseignement agricole, de représentants des différents types d'acteurs mobilisés pour l'accompagnement de ce plan (DNA, chargés de mission ADT-ADEI en DRAAF, chargés de mission politique éducative en DRAAF, réseaux Reso'Them et EDD), et en tant que de besoin des fédérations de l'enseignement privé. Ce comité coordonne la conduite des actions nationales et organise leur articulation avec le niveau régional et avec les établissements de l'enseignement supérieur. Il veille à la cohérence des actions entre les différents axes et à l'animation inter-axes. Il organise le recueil des indicateurs et la valorisation du plan au niveau national. Ce comité technique est animé par la sous-directrice recherche, innovation et coopérations internationales.

Ces instances veillent à prendre en compte les autres politiques publiques portées par le MAA
La DGER mobilise des moyens d'accompagnement, notamment au travers de l'attribution de décharges horaires pour des référents EPA placés en établissements et des tiers-temps.
Au sein de la DGER, la coordination de l'ensemble du plan est assurée par la Sous-direction Recherche, Innovation et Coopérations Internationales (SDRICI), en complément d'une coordination spécifique pour chaque axe :

- ✓ AXE 1 (Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie) sous la coordination de la Sous-direction des Politiques de Formation et d'Education (POFE)
- ✓ AXE 2 (Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions) sous la coordination de la Sous-direction des Etablissements, des Dotations et des Compétences (EDC)
- ✓ AXE 3 (Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation) sous la coordination de la SDRICI
- ✓ AXE 4 (Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes) sous la coordination de SDRICI.

C.2. Le rôle de la DRAAF/DAAF

A partir des orientations nationales, du contexte régional, et en concertation avec les établissements, les DRAAF/DAAF (SRFD) revisiteront et évalueront leur Programme Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA) au plus tard en décembre 2020.

Elles veilleront à l'articulation du PREPA avec les autres politiques publiques portant sur des métiers et activités auxquelles prépare l'enseignement agricole, en particulier celles impliquant le ministère en charge de l'agriculture en région : projet agroécologique, Ecophyto 2+, Ecoantibio, sécurité sanitaire des aliments et santé publique vétérinaire, Plan national alimentation, PAC, programme régional de développement agricole et rural, ...

Pour la mise en œuvre du plan, les DRAAF/DAAF mettent en place une gouvernance à l'échelle régionale en s'appuyant sur les chargés de mission « animation des territoires » au sein des SRFD. Ils définissent la ou les instance(s) de concertation appropriée(s) pour une gouvernance efficiente au regard du contexte régional. Ils peuvent s'appuyer sur une instance existante (CAE, COREAMER ...) ou mettre en place une instance spécifique, avec pour objectif de croiser les politiques publiques et EPA en identifiant les liens possibles avec les autres services de la DRAAF-DAAF, avec les services de l'Etat en région (DRAAF, DREAL...), des partenaires (Agences, Conseil Régional), les organisations professionnelles, un représentant des éco-responsables ....

Ils organisent l'animation régionale entre établissements d'enseignement, en s'appuyant notamment sur les référents EPA, qu'ils désignent en concertation avec les établissements, et auxquels ils peuvent attribuer des décharges horaires selon les modalités établies par la DGER.

Les DRAAF/DAAF-SRFD/SFD assurent le suivi des indicateurs nationaux et les complètent si besoin en fonction du contexte régional et ses enjeux. Ils communiquent les bilans annuels de leur PREPA à la DGER, selon une trame harmonisée. Ils veillent à la valorisation auprès des partenaires des actions mises en œuvre par les établissements en déclinaison des orientations définies par le programme régional. Pour exemple : réalisation de journées régionales, départementales permettant de valoriser les actions agro-écologiques des collectifs et des réseaux, mais aussi des projets des apprenants.

C.3. Le rôle de l'établissement

L'établissement implique ses instances de gouvernance stratégiques dans la définition et le suivi de son plan EPA2 (avec un point annuel). Il impulse une dynamique collective pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et des apprenants, en s'appuyant sur les instances consultatives existantes et en mettant en place si besoin des instances ou échanges complémentaires.

Les établissements de l'enseignement technique communiquent au DRAAF un point annuel sur la mise en œuvre de leur plan EPA2 sur la base d'une trame simple proposée par la DGER. Ils pourront bénéficier d'un appui du SRFD-SFD, du DNA ou des animateurs des réseaux DGER (Réso-them, EDD). Ils peuvent également demander à bénéficier de décharges horaires pour des référents EPA2 ou des tiers-temps selon les modalités établies par la DGER.

D/ Sigles

- AB : Agriculture Biologique
- ACSE : BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise
- ADT-ADEI : Animation des Territoires – Animation Développement Expérimentation Innovation
- AT : Atelier Technologique
- BEX : Bureau des examens
- BAEVS : Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire
- BDAPI : Bureau du Développement Agricole et des Partenariats pour l'Innovation
- BPREA : Brevet Professionnel de Responsable de l'Exploitation Agricole
- CA : Conseil d'Administration
- CGEA : conduite et gestion de l'exploitation agricole
- CNEA : Comité National de l'Enseignement Agricole
- CNEAP : Réseau des Etablissements de l'Enseignement Agricole Catholique Privé
- DEA et DAT : Directeur d'Exploitation Agricole et Directeur d'Atelier Technologique
- DAAF : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- DRAAF : Direction Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
- DGPE : Direction Générale de la Production et des Echanges
- DNA : Dispositif National d'Appui
- DRFC : Direction Régionale de la Formation Continue
- EA : Exploitation Agricole
- EDD ou EEDD : Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable
- EPA : Enseigner à Produire Autrement
- EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole
- ENA : Etablissement National d'Appui
- FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
- GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
- HVE : Haute Valeur Environnementale
- IDEA4 : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles – version 4.
- IEA : Inspection de l'Enseignement Agricole
- MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- MFR : Maison Familiale et Rurale
- OPA : Organisation Professionnelle Agricole
- PAT : Projet Alimentaire Territorial
- PERFEA : Performance globale des exploitations agricoles.
- PLEPA : Plan Locale EPA
- PREPA : Plan Régional EPA
- PNF : Programme National de Formation
- PRF : Programme Régional de Formation
- Reso'Them : Reseau des animateurs thématiques de la DGER/SDRICI/BDAPI
- RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
- STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
- SDES : Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur
- SDEDC : Sous-Direction des Etablissements, des Dotations et des Compétences
- SDPOFE : Sous-Direction des POlitiques de Formation et d'Education
- SDRICI : Sous-Direction de la Recherche, de l'Innovation et de la Coopération Internationale
- SFD : Service de Formation et du Développement
- SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et d'Origine
- SRAL : Service Régional de l'Alimentation
- SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement
- 4/1000 : L'initiative "4 pour 1000" vise à augmenter de 4 pour 1000 la teneur des sols en matière organique